

50 ans d'action qui mènent au succès !



Quatre objectifs ambitieux !

Construire une grande profession du droit, investir encore et toujours dans la formation des juristes d'entreprise, contribuer à la fabrique du droit et réaffirmer la responsabilité sociale et sociétale des juristes, tels sont les chantiers prioritaires pour l'AFJE et son nouveau président, Marc Mossé. Découvrez tous les détails dans son discours de prise de fonction.

Je ne laisserai personne dire que 50 ans n'est pas le plus bel âge de la vie ! Au moment de célébrer l'anniversaire des 50 ans de l'AFJE, nous pouvons être heureux du chemin parcouru et de la vitalité de notre association [...]. L'AFJE est avant tout une aventure humaine formidable. Son succès s'est construit au fil des années, dans la continuité de l'action des présidentes et présidents successifs et de leur conseil d'administration. 50 ans de vrai travail d'équipe, avec des administrateurs engagés et de

formidables permanents dévoués. 50 ans d'une histoire où les délégations régionales ont pris une place de plus en plus importante et maillent l'ensemble du territoire de façon dynamique. 50 ans d'une construction où les jeunes juristes se sont affirmés comme une force de proposition et d'action avec notamment le Comité des Jeunes Juristes.

Nous fêtons ainsi l'histoire d'une association qui est la principale organisation représentative des juristes en France. En 2018, le

Premier ministre est venu conclure les travaux du Grenelle du droit et en ce début 2019, madame la ministre de la Justice nous fait l'honneur d'être à nos côtés. C'est une reconnaissance de la légitimité incontestable de l'AFJE et des juristes d'entreprise au cœur du paysage du droit.

Dans un esprit de continuité et d'innovation, nous irons encore plus loin sur les pistes tracées au cours de ce demi-siècle et engagerons bien sûr de nouveaux chantiers.

Je me contenterai, à cet instant, de citer quatre piliers de nos ambitions.

“

La création d'une grande profession du droit est en réalité inéluctable.

Marc Mossé,
président de l'AFJE.



■ **La construction de la grande communauté des juristes** doit se concrétiser au plus vite car elle est une chance pour nos métiers et sera inclusive. Le Grenelle du droit l'a démontré, il est urgent de poursuivre le travail en direction de la construction et de l'affirmation d'une grande communauté française du droit, et donc nécessairement d'une grande communauté unie des juristes. Celle-ci est essentielle à nos yeux, et ce pour au moins deux raisons. Elle est fondamentale pour consolider et garantir l'État de droit en France et en Europe. Les juristes d'entreprises sont aussi au premier rang lorsqu'il s'agit de promouvoir les principes fondamentaux. C'est particulièrement essentiel à rappeler par les temps présents. Nous le voyons, le sentons, l'État de droit exige une mobilisation des professionnels du droit, rassemblés. Elle nous permettra aussi d'affirmer davantage le rôle du droit dans la compétitivité des entreprises françaises et l'attractivité de notre pays et de l'Europe. C'est une priorité que nous allons continuer d'assumer pleinement.

La création d'une grande profession du droit est en réalité inéluctable. La question n'est d'ailleurs pas de savoir si cette jonction vertueuse se fera, mais quand elle se fera. Sur ce dossier, nous voulons continuer de travailler en étroite harmonie avec les organisations représentatives des avocats. C'est un enjeu qui n'est en rien corporatiste, mais bien une véritable opportunité tant pour la place et le rôle du droit dans notre pays que pour la compétitivité du droit français et donc de nos entreprises. Cela bénéficiera à la fois aux avocats et aux juristes, et je pense particulièrement aux jeunes professionnels qui nous rejoignent avec enthousiasme et ne comprennent pas toujours les silos inutiles. Nous devons leur préparer un cadre adapté aux transformations de notre environnement.

C'est notre devoir.

Avant l'avènement logique de l'avocat en entreprise, la première étape sera peut-être et d'abord la reconnaissance du principe de

confidentialité. Aujourd'hui, on voit bien que ce sujet est abordé de façon plus sereine et pragmatique et que l'on est en situation d'avancer de manière apaisée. Si certaines garanties semblent encore nécessaires pour rassurer, nous sommes bien entendu prêts à les apporter, comme nous le sommes depuis le début. D'un point de vue économique, ce serait, en tout cas, un levier puissant pour développer le marché du droit ce dont tous les professionnels devraient se satisfaire.

Stéphanie évoquait les premiers pas de l'homme sur la lune en 1969. Il y a 50 ans. C'était le 21 juillet. Ainsi le 21 juillet 2019 serait une date parfaite pour un nouveau petit pas, un grand pas pour la communauté des juristes !

■ **La formation, initiale et continue**, est cruciale et au centre de nos activités car elle contribue à consolider ce socle de valeurs communes aux juristes. Nous allons donc continuer à nous investir pour faire évoluer la formation initiale, pour qu'elle soit mieux adaptée aux nouveaux enjeux et aux besoins des juristes d'aujourd'hui et du futur, et d'abord dans le champ de l'expertise juridique qu'il s'agisse de celle classique que l'on rencontre dans la vie des opérateurs économiques, ou bien de celle liée aux nouveaux chantiers tels, par exemple, la conformité, la RSE, le devoir de vigilance, la protection des données, la cybersécurité...

C'est pourquoi, la formation continue est tout aussi importante à nos yeux. C'est d'ailleurs, l'une des grandes réussites de l'AFJE ! Nous avons investi en ce domaine parce que les juristes doivent maîtriser tout un champ de compétences en constante évolution, tout en développant de plus en plus de soft skills, allant du travail collaboratif à la gestion en mode projet, en passant par la capacité de bien communiquer en interne et en externe. Évidemment, la formation au numérique est centrale dans nos programmes. Les legaltech sont là et il est indispensable que les juristes apprennent à travailler avec l'intelligence artificielle. L'AFJE a beaucoup œuvré pour que la

transformation digitale soit perçue comme une chance et non une menace. Les juristes peuvent en profiter pour rendre leur métier encore plus utile en déplaçant leur valeur ajoutée sur les tâches les plus intéressantes, les plus stratégiques. Et c'est vrai quelle que soit la taille de leur entreprise ou du cabinet. C'est pourquoi la formation initiale et continue est si importante. Quoi de plus excitant que d'être à la fois un business partner créatif tout en sécurisant les opérations des entreprises : le droit est un élément de plus en plus structurant de la vie économique et dès lors le juriste est au centre des tensions et aussi des solutions existantes.

Tout cela est passionnant et fait que notre métier est parmi les plus excitants qui soient, les plus glamours dit un récent classement !

Parler de formation, c'est aussi, pour nous juristes d'entreprise, inclure la question de la déontologie. Nous allons donc accélérer sur ce sujet aussi. Il nous apparaîtrait logique que la déontologie soit enseignée en tronc commun dès le niveau Master à l'université, donnant ainsi aux enseignements ultérieurs de déontologie propres à chaque profession une base plus solide encore. Nous souhaitons aussi faire en sorte que les recruteurs considèrent l'adhésion à notre code de déontologie un critère de choix dans leurs propositions de candidats.

Ces sujets reposent sur une attention particulière au développement d'une culture commune que nous partageons et voulons renforcer ; un socle de valeur communes aux professions du droit et particulièrement aux juristes d'entreprise et aux avocats.

Cette culture commune nous rend également légitime à agir au service de l'État de droit et de la compétitivité des entreprises.

■ **La fabrique du droit** est donc logiquement notre troisième chantier important.

Les juristes sont particulièrement bien placés pour faire part de leur expertise dans la fabrique du droit, le plus en amont possible, ce qui veut dire, par exemple, dès les études d'impact. L'idée est aussi d'avoir une

stratégie plus proactive en travaillant sur les améliorations souhaitables du cadre juridique de l'économie. Qui mieux qu'un juriste d'entreprise peut dire ce que sont les malfaçons de la loi, les perfectionnements possibles et proposer des remèdes, fondés sur son expérience, avec une vision précise et pragmatique. Cette participation à la fabrique du droit inclut de nouveaux outils dont, notamment, la soft law et les médiations permettant une gestion efficace de la sécurité juridique et opérationnelle des activités économiques.

L'AFJE vient d'ailleurs d'ouvrir un bureau à Bruxelles. Cette volonté d'être ainsi présents auprès des institutions européennes vise à renforcer la représentation de notre profession et de la communauté des juristes. Faire évoluer certains sujets exige une approche européenne et transnationale. L'activité de régulation est au centre de la vie du triangle des institutions européennes. Les juristes doivent en être les interlocuteurs naturels afin de contribuer à la fabrique du droit de l'UE. Le sujet du code européen des affaires désormais sur la table est une parfaite illustration de la façon dont on peut utilement impliquer notre communauté. Les Français et les Allemands sont très allants sur ce thème et d'ailleurs le traité d'Aix-la-Chapelle aborde la question de la coopération juridique. Ce qui montre qu'il faut agir tant à Bruxelles que dans les capitales. Quand il est question de compétitivité et d'attractivité économique, la voix de la communauté des juristes est essentielle car la régulation ne peut pas être une activité hors sol.

Oui le juriste est un acteur de la société.

■ **La responsabilité sociale et sociétale des juristes** doit être pleinement réaffirmée. L'AFJE est déjà et doit être encore plus ancrée et connectée avec la société prise dans toutes ses dimensions. C'est pourquoi, nous sommes attachés à faire du développement de nos actions en faveur de la diversité une priorité. L'égalité des carrières et des salaires

doit être une préoccupation constante dans notre univers des professions juridiques. Les juristes ont beaucoup de choses à dire sur ce sujet et plus encore à faire. Ainsi, nous souhaitons faire de la diversité un élément de nos attentes de la part des professionnels du recrutement en gardant à l'esprit que la diversité est plus large que la seule question du genre et concerne aussi, notamment, le sujet du handicap, des orientations personnelles... Respect et dignité sont au cœur de notre culture de juriste. De même, comme cela a été largement dit pendant le Grenelle du Droit, l'idée que les juristes d'entreprise s'emparent des actions pro bono gagne du terrain. C'est un sujet qui nous tient à cœur et sur lequel nous devrions avancer rapidement. Des expérimentations ont déjà eu lieu, et certaines directions juridiques sont très actives en ce domaine. En tant que juristes d'entreprise, nous voulons et pouvons apporter un savoir-faire utile à l'intérêt général et à ceux qui ont besoin d'aide pour se mouvoir dans un monde où parfois l'accès aux droits est l'une des difficultés à surmonter pour s'affirmer dans la société.

Au moment de conclure, en pensant au remarquable colloque qui a occupé notre journée, il est impossible d'ignorer le rendez-vous que nous avons avec l'avenir de nos démocraties et notamment en Europe ? Il était logique, en effet, de nous interroger sur la question de la place du droit comme élément d'intégration de notre continent et de compétitivité de nos entreprises. Rien de plus nécessaire que de questionner la place et le rôle de l'Union Européenne dans l'apparent désordre du monde. Porter une réflexion sur la place et le rôle du droit dans la construction d'un grand marché unique et de la souveraineté européenne, c'est nécessairement voir le droit comme un outil au cœur de la géopolitique, un élément du dialogue entre les Etats et les parties prenantes. Dans un monde en tension, alors que le multilatéralisme est remis en cause par certains et que les questions de gouvernance internationale sont soumises à des incertitudes, il est essentiel que l'instrument juridique

fasse l'objet d'une réflexion stratégique. C'est pour les juristes, et en particulier les juristes d'entreprise, un champ d'action privilégié. Nous le voyons et le pratiquons tous les jours dans nos entreprises, et ce en lien avec nos avocats.

Nous partageons toutes et tous, cette conviction que le droit est un outil permettant de contribuer fortement à la compétitivité et à la croissance.

La 4^e révolution industrielle, comme toutes les révolutions industrielles avant elle, bouleverse beaucoup de nos cadres d'actions et de pensées. C'est une raison majeure pour que le droit prenne une place centrale car il est un instrument d'harmonie et de cohérence. Il doit occuper à l'avenir une part encore plus substantielle dans la culture des décideurs publics et privés, dans celle des opérateurs économiques français et européens. La révolution industrielle portée par le numérique nous oblige à imaginer et établir les régulations utiles mais sans brider l'innovation. La puissance des algorithmes, la place de l'intelligence artificielle posent de formidables questions. Il nous faut y répondre. Comme toutes les grandes révolutions industrielles, celle-ci charrie son lot de transformations profondes avec ses incertitudes et ses risques, rebat les cartes et inquiètent ceux qui sont insuffisamment armés pour trouver leur place dans le monde qui vient. Arrive alors inévitablement le moment où il faut embrasser l'impérieux besoin de refonder le contrat social et économique ; et ce temps venu est une immense opportunité pour les juristes car le juriste est un producteur de sens.

Soyons-en conscients au moment de penser à cette communauté des juristes et du droit que nous souhaitons bâtir ensemble.

Il y a 50 ans, en 1969, Léo Ferré chantait pour la première fois : « c'est extra ». 50 ans plus tard, en 2019, plus que jamais nous pouvons être heureux et fier de dire haut et fort, et pourquoi pas chanter, que le juriste d'entreprise et au-delà, la communauté des juristes rassemblée, oui c'est extra ! ■

De la formation à l'international : les atouts de l'AFJE

Stéphanie Fougou, présidente de l'AFJE pendant quatre ans, a passé le relais à Marc Mossé. Lors de son discours de fin de mandat, elle a rappelé le chemin parcouru ces cinquante dernières années. Retrouvez l'intégralité de ses propos sur notre site www.afje.org.

Madame la Ministre, votre présence nous honore. En venant pour célébrer cet anniversaire et assister au passage de témoin au nouveau président de l'AFJE, vous marquez l'importance que notre profession a pris dans le paysage du droit français et plus largement dans l'économie de notre pays. La profession de juriste d'entreprise est aujourd'hui, en effet, la 2^e profession du droit. Pourtant, notre profession forte de plus de 20 000 membres n'est pas une profession réglementée, alors même que nous avons un ancrage dans la loi de 1971. Nous sommes, en réalité, une profession instituée par son histoire, celle de ces 50 ans d'actions ayant contribué à ce que nous passions d'un métier peu connu, et parfois non reconnu à ses débuts, à une profession désormais indispensable à la réussite de l'économie française. Profession non réglementée donc mais profession dont la caractéristique première est bien celle de l'excellence. Cette excellence nous la devons à un triptyque fondé sur l'affirmation d'une identité, un investissement dans la formation, un regard tourné vers l'international.

L'AFFIRMATION D'UNE IDENTITÉ D'ABORD. LAQUELLE ?

Celle d'un acteur au cœur de l'entreprise. Le juriste d'entreprise apporte la sécurité juridique aux décisions stratégiques et commerciales, et contribue également à rendre possible l'innovation que celle-ci soit technologique, de business model ou de design... Dans un environnement de plus en plus en complexe, il - et souvent

elle ! - imagine le champ des possibles tout en garantissant la conformité de leur traduction opérationnelle. La compétitivité de nos entreprises a dans le juriste d'entreprise le partenaire des audaces et de la raison. Pour parvenir à remplir pleinement ce rôle exigeant, il importe évidemment que le juriste porte ses compétences au niveau de l'excellence.

C'EST ICI QUE LA FORMATION JOUE UN RÔLE MAJEUR

Notre investissement dans la formation est l'une de nos fiertés. Des ateliers réguliers, souvent réalisés en partenariat avec l'université et le reste de la famille, je veux dire les avocats, jusqu'au CAMPUS annuel, nous avons multipliés les offres de formation pointues et utiles. Leur succès est le signe de la volonté des juristes d'être partie prenante de leur évolution, de leur développement. Il n'y a pas de formation obligatoire car nous ne sommes pas une profession réglementée. Mais nous avons une culture de la formation. C'est aussi puissant pour construire une communauté de juristes. Cet engagement s'est aussi traduit par la mise en œuvre d'un code déontologie pour les juristes d'entreprise et la création d'une instance de régulation montrant ainsi que nous avons conquis une dimension qui arrase les différences avec les avocats.

Nous le savons et cela a été dit et redit lors du Grenelle du Droit en présence de monsieur le Premier ministre, le 16 novembre dernier, notre profession partage avec les avocats un socle de valeurs communes incontestables.

À cet égard, je redis que les juristes d'entreprise bénéficient d'une force tirée de leur indépendance. Celle-ci est culturelle, fonctionnelle et s'ancre dans un état d'esprit et le sens même de leur fonction au sein de l'entreprise. Oui, nos dirigeants ont besoin d'une parole libre au sein de l'entreprise. Nous jouissons de cette ambition d'être libre dans la parole même si parfois l'absence du principe de confidentialité peut contraindre la plume. Seuls les grincheux, ou bien les ignorants, oseraient encore prétendre que le juriste d'entreprise est un supplétif.

UN REGARD TOURNÉ VERS LE MONDE

En 50 ans, l'AFJE est devenu l'interlocuteur des acteurs internationaux des métiers du droit. C'est même l'AFJE qui a reconstruit l'ECLA occupant par deux fois la présidence de cette organisation européenne. L'IBA, ABA, ICW, UIA, autant de partenaires qui ont reconnu notre association comme le représentant légitime des juristes d'entreprise et au-delà de la communauté du droit français. Nous pouvons en être heureux. Lorsqu'il s'agit de penser la compétitivité de nos entreprises, l'attractivité de notre pays et de son droit, nous ne sommes jamais loin et nous sommes bien souvent engagés à en être les porte-paroles passionnés. Notre préoccupation est bien celle du rayonnement du droit français et européen.

Enfin, il y a 50, en juillet 1969, l'homme mettait pour la première fois le pied sur la Lune, et j'ose espérer qu'en juillet 2019, l'avocat en entreprise aura vu le jour. ■

L'AFJE, une association moderne, professionnalisée et influente

L'AFJE a donné un éclat particulier à son demi-siècle d'existence, notamment avec l'organisation d'une conférence et de trois tables rondes autour du thème de l'Europe [lire page 14]. De son côté, Stéphanie Fougou est arrivée au terme de son mandat. Retour sur ces quatre années de présidence.

PROPOS RECUEILLIS PAR BORIS STOYKOV

Quel regard portez-vous sur ce demi-siècle d'existence de l'association ?

Cinquante ans après sa création, l'AFJE est aujourd'hui véritablement installée comme l'association représentative des 17 000 juristes d'entreprise exerçant sur le territoire français. Elle n'a fait que croître, en s'adaptant au fil du temps à l'évolution des critères et des caractéristiques de toutes les typologies de fonctions du juriste. Par ailleurs, cette association a su développer ses vertus conviviales, bienveillantes et bénévoles. L'AFJE est un lieu d'accueil privilégié pour les juristes d'entreprise et pour tous les professionnels du droit. D'année en année, l'association a cultivé son âme très humaniste, axée sur le développement de ce métier, en aidant ses adhérents à chaque étape de leur carrière.

Cette association s'est énormément modernisée. Elle est passée d'un groupe de copains, juristes d'entreprise, qui venaient chercher des points de comparaison, du soutien, de l'entraide sur la compréhension du métier, à une association qui dispose à présent de tous les outils digitaux possibles pour communiquer avec ses adhérents, n'importe où en France, voire à l'étranger. L'AFJE propose par ailleurs plus de 250

formations et rencontres par an à tous les juristes.

Elle se mobilise et se positionne également sur des rapports législatifs et sur des lois. Enfin, cette association a un rayonnement international très fort. L'AFJE a construit des liens très forts avec les grandes associations et barreaux d'Amérique du Nord, évidemment d'Europe avec l'ECLA ou encore IBA ou l'UIA et évidemment ICW. Sans oublier les associations dont l'AFJE soutient et accompagne leur création et développement, en Afrique du Nord et en Afrique Centrale, notamment avec la création en 2017 du Réseau Francophone des Juristes d'Entreprise.

La formation y tient aujourd'hui une place prépondérante...

Oui, bien sûr. Un bon juriste est un juriste formé et cela fait bien longtemps que l'AFJE l'a compris notamment avec la création du CAMPUS AFJE en 2011. Notre ADN est la formation des juristes d'entreprise par des juristes d'entreprises.

Nous allons aller plus loin encore et faire de l'AFJE le premier centre de formation des juristes d'entreprise, aussi bien en *hard law* qu'en *soft law*, en termes de management, et en déontologie. Nous avons passé une grande étape, il y a quatre ans, l'association est devenue organisme

de formation agréée. L'AFJE est aujourd'hui capable d'apporter un lieu de rencontre de réseau, de porter les messages de juristes d'entreprise et de prodiguer tous les éléments de base d'une profession telle qu'elle est reconnue, c'est-à-dire une déontologie, à travers son comité ad hoc, et de la formation.

Par ailleurs, quels sont les temps forts de vos quatre années à la présidence de cette association ?

Ces quatre années ont été tellement riches et à l'image de l'AFJE, pleines d'échange, de partages, de convivialité et de challenges ! J'ai rencontré des incroyables personnalités en premier lieu tous les membres du bureau, le conseil d'administration de l'AFJE et tous les actifs s'impliquent dans les activités de l'AFJE. L'énergie et l'investissement de chacun rendent presque tous les rêves possibles à l'AFJE.

Je retiendrais le lancement du Grenelle du Droit et la création de réseaux dynamiques pour développer une grande filière du droit et induire des rapprochements autour de travaux communs, des bases communes, en associant tous les métiers du droit. La venue du Premier ministre au Grenelle du Droit 2 a démontré que nous avons œuvré dans le bon sens. Il faut continuer.

L'In-house Counsel World Summit que nous avons accueilli et organisé à Paris en octobre 2016 a également été un grand temps fort qui a affirmé la dimension internationale de l'AFJE et surtout du métier de *general counsel*.

Il y a également cette ouverture vers les jeunes que vous avez initiée ?

Oui absolument. Le métier de juriste d'entreprise est un métier jeune, dont la moyenne d'âge nationale est de 39 ans et dès 2012, l'AFJE a voulu leur donner une voix avec la création du comité des jeunes juristes de l'AFJE, qui développe son propre réseau de jeunes juristes actifs ou étudiants afin de les accompagner au mieux dans les premières années de leur vie professionnelle. Nous retrouvons des représentants au sein du conseil d'administration pour livrer leur vision sur les attentes des jeunes, ce qui nous permet de monter des formations spécifiques aux besoins des juniors. Parallèlement, nous menons des actions auprès des étudiants en droit avec la création d'une adhésion "Étudiant" afin que ces derniers se sensibilisent le plus tôt possible au réseau et aux différents métiers du droit. Je veux également mentionner la collaboration entreprise depuis de

nombreuses années par l'AFJE avec les universités.

L'association leur apporte son soutien et leur suggère des évolutions à travers des matières, des parcours utiles pour de jeunes étudiants arrivant sur le marché de l'emploi et des partenariats ayant vocation à développer notamment l'apprentissage ou des diplômes plus spécialisés vers l'entreprise. Des partenariats noués par l'AFJE permettent également d'accueillir des stagiaires au sein de l'entreprise.

À l'occasion de ses 50 ans, l'AFJE a organisé un colloque important autour des thèmes de l'Europe, de la compétitivité, de la souveraineté, de l'état et du rôle du droit...

Depuis quatre ans, nous proposons d'adjoindre un grand colloque à l'assemblée générale de l'association. Les thématiques choisies sont ensuite suivies tout au long de l'année.

Nous avons ainsi traité le digital, l'international et la compliance... Pour ce 50^e anniversaire, nous avons tout naturellement choisi l'Europe, en effet, au vu de l'actualité juridique et des élections européennes, il nous a semblé essentiel de faire un point sur le droit européen et son rôle dans la construction et consolidation de l'Europe.

Loin de prendre des positions politiques, nous estimons que le juriste est l'un des acteurs majeurs au sein des entreprises, usager et prescripteur au quotidien des règles de droit communautaire pour développer le business de son entreprise, notamment dans les États de l'Union. Qui donc connaît mieux que lui les impacts et l'utilisation du droit européen ?

Nous pensons qu'il est important que le juriste se positionne. Pour cela, nous avons pris trois angles. Le premier vise à donner un panorama de la situation actuelle en examinant la notion de reconnaissance d'une communauté d'États de droit en Europe.

Nous avons ensuite choisi une table ronde plus spécifique sur le droit de la concurrence et la façon dont il peut aider les entreprises européennes à être plus compétitives dans un environnement déjà très complexe au niveau mondial. Enfin, nous souhaitions traiter la souveraineté de l'Union européenne pour montrer en quoi l'Europe a besoin de se mobiliser, de réagir et d'imposer sa gouvernance face à des situations extérieures parfois un peu trop intrusives [...].

L'Europe sera pour nous un sujet récurrent tout au long de 2019, avec des temps qui viendront ponctuer le début d'année sur cette thématique. ■



Loin de prendre des positions politiques, nous estimons que le juriste est l'un des acteurs majeurs au sein des entreprises, usager et prescripteur au quotidien des règles de droit communautaire pour développer le business de son entreprise,

Stéphanie Fougou,
présidente d'honneur de l'AFJE.



Une journée exceptionnelle pour célébrer les 50 ans de l'AFJE

Le 24 janvier 2019 s'est tenue 49^e assemblée générale de l'AFJE. Un grand colloque dédié à l'Europe a suivi, avec en point d'orgue l'allocation de Nicole Belloubet, Garde des Sceaux. La convivialité était également au rendez-vous notamment lors d'une grande soirée de gala. Retour sur 2018 et cette journée mémorable en chiffres et en images !

UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE

En 2018, l'AFJE fédère dans ses rangs plus de 26 % des 17 000 juristes d'entreprise de France avec 7 000 adhérents.

Dont 634 directeurs juridiques,
767 responsables juridiques,
408 juristes juniors,
Et 300 étudiants.

70 % travaillent en Île-de-France et 30 % en province.

L'AFJE compte 14 régions en métropole et outremer regroupant 965 membres.

Plus de 250 événements ont été organisés dont :

- 18 conférences sur des thèmes d'actualité tels que la blockchain, la compliance, le RGPD...
- 21 ateliers carrières (+ 10 % par rapport à 2017) et 25 ateliers juridiques,
- Le 2^e Grenelle du droit,
- Le CAMPUS AFJE,
- La Nuit du Droit.





LES NOUVEAUTÉS 2018 !

- Déménagement du siège de l'AFJE. Depuis le 1^{er} juillet, les bureaux sont installés à la Madeleine, au 5 rue du Chevalier de Saint-George, Paris 8^e, pour mieux vous accueillir.
- Ouverture d'un bureau (Square de Meeüs) à Bruxelles pour être au plus prêt de la fabrique du droit !

- Création de la délégation de Nouvelle-Calédonie avec Charlotte Maillon, Marjorie Pechon, Peggy Le Clainche et Marie Catherine Bourga.

- Le DU Transformation digitale du droit et legaltech a été créé par Paris II, l'AFJE et Ernst & Young.

- Première participation à la Juris'Cup.



ET TOUJOURS !

■ Cap sur les services digitalisés. L'AFJE poursuit le développement de son site Internet (www.afje.org) et de l'offre de service en ligne : adhésion, facturation, annuaire, webinar. Des outils à utiliser sans modération ! Ne ratez pas les vidéos de formation qui sont publiées sur le site, la chaîne Youtube et dans les newsletters.

■ Le comité des jeunes juristes propose un programme régulier d'afterworks chaque dernier jeudi du mois.

QU'EST-CE QUE L'AFJE VOUS RÉSERVE POUR 2019 ?

■ Le développement de nouveaux partenariats et de nouveaux types de formation : stratégie, gouvernance, *soft skills* et digital.

■ En région. L'AFJE souhaite créer une délégation à la Réunion et une région Grand Ouest pour rassembler les délégués de Nantes, Rennes, Quimper, Brest et Saint-Malo. Un nouveau délégué sera nommé en Normandie.

■ Poursuite de la diffusion du code de déontologie des juristes d'entreprise et de son corpus explicatif. Notamment en développant un module digital de formation des juristes d'entreprise et une formation des directeurs juridiques pour leur permettre de former leurs équipes. L'AFJE s'attachera également à sensibiliser les chasseurs de tête aux mentions sur les CV d'une adhésion au code de déontologie. ■





Merci à nos partenaires pour leur confiance et leur soutien !

